Société Suisse
des Pharmaciens
pharmaSuisse

Rapport d'activité 2022

Sommaire

1.	Mot de la présidente	4
2.	Rétrospective de l'année 2022	5
3.	Organigramme et personnel	12
4.	Membres de pharmaSuisse	14
5.	Pharmacies affiliées	15

Les comptes de l'exercice 2022 ne font pas partie du rapport d'activité.
Ils peuvent être consultés dans un document séparé.

Le rapport d'activité 2022 a été approuvé lors de l'assemblée des délégués des 13 et 14 juin 2023.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est en général utilisé pour désigner les deux sexes.

Mot de la présidente

Une année sans répit

2022 aura été une année de transition après deux années marquées par la pandémie de coronavirus. Le répit aura été de courte durée puisque les équipes officinales sont désormais confrontées aux aléas des pénuries de médicaments. En parallèle, notre faîtière a poursuivi la mise en œuvre des projets clés déterminés dans la stratégie 2021–23. Vous les retrouverez en détail dans ce rapport.

Collaborer pour faire avancer et positionner la pharmacie

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse a tissé des liens étroits avec les partenaires clés du système de santé permettant de mieux intégrer et positionner la pharmacie afin de trouver des solutions qui profitent à toutes les parties. C'est ce climat de confiance qui a permis de trouver un compromis sur la part de distribution. Que ce soit la FMH, l'APA (association des médecins dispensants), H+ Les Hôpitaux de Suisse, curafutura et la faîtière des pharmaciens pharmaSuisse, chacun des partenaires a accepté, sous l'égide du Département fédéral de l'intérieur (DFI), de négocier dans le but de réviser cette part de distribution, si essentielle pour nous pharmaciens pour débloquer aussi la révision de notre tarif RBP.

La collaboration étroite de notre faîtière avec curafutura a également permis de déposer, en septembre 2022, une convention tarifaire pour la prise en charge de la vaccination en pharmacie par l'assurance obligatoire des soins (AOS). Pour l'instant cette convention n'a malheureusement pas reçu l'aval des autorités fédérales qui estiment qu'elle nécessite impérativement une révision de la LAMal.

La collaboration avec la FMH s'est encore intensifiée avec le lancement d'un projet commun d'ordonnance électronique. Notre but est clair : permettre à tous les cabinets médicaux et à toutes les pharmacies de Suisse d'éditer et respectivement lire, de manière simple et sécurisée, ces ordonnances numériques à fin 2023.

Ensemble, nous sommes plus forts

pharmaSuisse a eu le plaisir d'accueillir le groupe Pharmacies Populaires (22 pharmacies) qui ont rejoint la faîtière au début 2022. La collaboration avec les acteurs clés de la pharmacie, à savoir les chaînes et groupements, les associations cantonales, les pharmaciens cantonaux, les universités et les membres en général, a aussi été prédominante durant l'année 2022.

Lors de plusieurs réunions, nous avons pu discuter ensemble de différents projets, aborder les problèmes et défis que notre profession doit relever, et chercher ensemble des solutions. À l'instar de la taskforce créée pour réfléchir à la problématique de la pénurie de personnel. Pas de solution miracle malheureusement, mais tout de même un échange d'idées et un esprit d'entraide pour activer tous les leviers possibles permettant de soulager les pharmacies. Nous avons aussi élaboré ensemble la position de pharmaSuisse dans le cadre de l'importante consultation sur la révision de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), renforçant ainsi le message que voulait faire passer notre faîtière.

Enfin, les douze conférences régionales organisées à la fin du printemps et en automne 2022 ont reçu un accueil très favorable et ont permis de renouer des échanges directs avec nos membres.

Nouvelle équipe de direction au siège

Le siège de pharmaSuisse a subi encore de nombreux chamboulements en 2022, principalement avec le départ de notre CEO au début de l'année, puis le remplacement de l'équipe Public Affairs à la suite de la nomination d'une des deux coresponsables à la direction du service de la santé d'un canton. Les postes de responsables des départements Innovations, Services, Public Affairs ainsi que des finances sont désormais nouvellement repourvus.

Après dix mois de transition pendant lesquels j'ai assumé la direction du siège ad intérim, efficacement soutenue par mon assistante et l'équipe en place, le comité a nommé Mme Patricia Fuhrer en tant Secrétaire générale, en remplacement du CEO. Marcel Mesnil poursuit désormais ses activités en qualité d'expert senior Public Affairs jusqu'à la fin 2023.

Durant cette année, un travail conséquent a été accompli au niveau des finances afin d'améliorer la transparence dans les comptes, les prévisions à moyen terme et de revenir à des résultats financiers positifs. Un grand merci à tous les collaborateurs du siège qui font un immense travail. Les membres du comité se sont aussi beaucoup investis dans les relations avec les acteurs et partenaires clés de la santé pour faire avancer les projets et renforcer les échanges. Ils ont également efficacement épaulé la présidente durant cette année. Enfin, l'assemblée générale de novembre a entériné les différents changements de statuts qui avaient été initiés avant le COVID.

Je termine ce bref tour d'horizon en vous remerciant toutes et tous de votre engagement au quotidien, que ce soit dans les officines ou les hôpitaux, dans les universités, au sein de l'administration, dans les écoles professionnelles ou directement au sein de notre association faîtière pour qu'ensemble nous renforcions la place de la pharmacie en Suisse.

Martine Ruggli
présidente de pharmaSuisse

Département Innovations

▶ Stabilisation du département

En 2022, le département Innovations a stabilisé ses ressources en personnel et toute l'équipe a travaillé sur les différents projets et les diverses tâches avec motivation. Les tâches mises en suspens en 2021 ont pu être relancées.

▶ Liste B+ et consultation en pharmacie

En 2022, malgré des compétences élargies, de nombreuses équipes officinales ont encore peiné à proposer la prestation «Consultation en pharmacie» en toute confiance. Afin d'y remédier, pharmaSuisse a réalisé le projet «Formation liste B+» en 2022. Celui-ci vise avant tout à soutenir les équipes officinales dans l'acquisition des compétences de mise en œuvre.

Les mesures prises englobaient notamment la création de tutoriels sur la liste B+. Ils se composent d'une série de sept vidéos, complétées par des documents clairs ainsi que par un quiz FPH pour les pharmaciennes et pharmaciens et un quiz light destiné à toute l'équipe officinale. Les mesures s'adressent à l'équipe officinale dans son ensemble; pour cette raison, elles visent aussi bien à transmettre des connaissances de base que des connaissances détaillées. Fin 2022, plus de 1200 pharmaciennes et pharmaciens et leurs équipes avaient regardé les tutoriels et plus de 500 avaient répondu au quiz FPH.

▶ myCare Start

Dans le cadre de myCare Start, les pharmacies pourront mettre leur expertise professionnelle au service de la prise en charge des patients lors de l'introduction d'un nouveau traitement en cas de maladie chronique. Fin 2022, le lancement de la phase pilote dans 180 pharmacies a marqué la première étape majeure vers l'établissement de la prestation. En parallèle, l'impact de la prestation myCare Start est mesuré dans le cadre d'une étude scientifique. L'objectif est de fournir des données probantes aux autorités pour obtenir une prise en charge des coûts par l'AOS à l'avenir.

Ainsi, 2022 a été une année décisive pour le développement du projet, ce qui s'est notamment matérialisé par l'élaboration de formulaires et de documents d'aide pour la prestation. Du matériel publicitaire (dépliant, poster et vidéo explicative) a par ailleurs été produit pour atteindre le groupe cible. La collaboration avec les médecins a également été une priorité, tout comme une communication claire pendant la phase pilote. Cela constitue assurément l'un des aspects les plus importants pour le succès de la prestation.

La méthodologie de l'étude scientifique a par ailleurs été précisée. Après avoir obtenu l'autorisation de la commission d'éthique, l'étude clinique a été lancée, en collaboration avec les universités de Berne et de Genève. Afin de faciliter le travail des pharmacies et la collecte de données, l'ensemble du processus a été numérisé. La dématérialisation du processus a nécessité une vaste coordination avec les prestataires POS et les universités responsables de l'étude. Une communication régulière a été entretenue pendant toute l'année 2022 avec les principaux partenaires, et elle se poursuivra en 2023 pour le débriefing de la phase pilote.

▶ Vaccination

En 2022, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse a poursuivi ses efforts à plusieurs niveaux dans le domaine de la vaccination. Le questionnaire de triage pour la vaccination contre le zona et le COVID-19 a été adapté sur la base des recommandations de l'OFSP et la CFV. En collaboration avec les sociétés cantonales, la liste des vaccinations autorisées a été vérifiée et mise à jour pour chaque canton. Il convient également de mentionner que dans certains cantons, la compétence vaccinale a été élargie.

La stratégie d'immunisation ainsi que le vaccin contre le COVID-19 ont subi de nombreuses adaptations en raison de l'évolution de la pandémie, du développement de nouveaux vaccins et de l'ajustement aux recommandations vaccinales. La participation active aux séances avec l'OFSP (d'une fréquence hebdomadaire à mensuelle) a permis à pharmaSuisse de rester au courant des dernières évolutions et ainsi d'en informer ses membres rapidement.

En ce qui concerne l'incitation à la vaccination et la stratégie nationale de vaccination (SNV) de l'OFSP, pharmaSuisse s'est impliquée activement et a assisté aux ateliers organisés régulièrement.

▶ Cercles de qualité (CQ)

L'équipe CQ renforcée pour l'écriture des cours et la coordination de projet, a écrit en 2022, trois cours update (contenant plusieurs thèmes différents), sept cours de base et trois cours pédiatrie. Par ailleurs, les cours pédiatrie ont été proposés pour la première fois en allemand. L'équipe CQ a poursuivi ses efforts dans la refonte et le renouvellement des cours update et de base en ayant toujours comme objectif la mise à disposition de cours de haute qualité, basé sur l'Evidence Based Medicine. Relevons également la réintroduction de cas patients, la reprise des sessions de cours en présentiel à Lausanne ainsi que l'introduction de nouveaux thèmes de cours, tels que la déprescription en gériatrie chez des patients polymédiqués. Un webinaire et deux workshops sur les techniques d'animation d'un cercle de qualité ont également été proposés aux futurs animateurs de cercles de qualité. Enfin, le déroulement de l'étude d'impact mandatée par le VKF est suivi avec attention.

Département Formation

▶ Stabilisation du département

Après une période agitée marquée par des départs et une perte de savoir, il a fallu stabiliser le département Formation et le secrétariat de la FPH, qui est intégré à celui-ci. Trois nouveaux collaborateurs ont été recrutés jusqu'à début mai pour compléter l'équipe. Le reste de l'année, la situation en matière de personnel a néanmoins continué d'être tendue en raison d'absences pour cause de maladie et de congé maternité, mais aussi en raison du volume de travail croissant.

▶ Professions et formation – Études

Les premières étapes du remaniement du stage d'initiation ont été entreprises. L'objectif est de raccourcir ce stage, mais aussi de rédiger un guide du stage d'initiation qui remplacera l'ancien cahier de stage. D'entente avec le groupe de travail Période d'assistanat et stage d'initiation (AGAF), le Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse a émis la recommandation de n'effectuer le stage d'initiation qu'à partir de la deuxième année de bachelor. Pour les étudiants, le fait de pouvoir mettre en pratique les premières connaissances pharmaceutiques acquises doit rendre le stage plus intéressant et plus motivant.

Le cours de formateurs pour la période d'assistanat est obligatoire pour l'ensemble des formatrices et formateurs ayant effectué leur période d'assistanat avant 2004 ou n'ayant pas fait leurs études en Suisse. Le cours a eu lieu sous la forme d'un webinaire et les 71 participants (40 pour le cours en français et 31 en allemand) ont obtenu leur certificat de formateur.

Des événements universitaires ont été organisés avec l'asep pour aller à la rencontre des étudiantes et étudiants, les informer sur la formation postgrade et échanger sur leurs besoins.

▶ Secrétariat FPH Officine

Formation postgrade pour le titre de pharmacien spécialiste en pharmacie d'officine : optimisation et réaccréditation

En 2022, un groupe d'experts a été constitué pour l'optimisation de la filière de formation postgrade et de la formation postgrade pour le titre de pharmacien spécialiste en pharmacie d'officine. Ce groupe a rassemblé quelques premières propositions à partir desquelles le département Formation va continuer de travailler. Selon la loi sur les professions médicales, les filières de formation postgrade qui débouchent sur un titre fédéral de formation postgrade doivent être accréditées tous les sept ans. Le programme de formation postgrade pour le titre de pharmacien spécialiste en pharmacie d'officine a été accrédité en 2018 pour la dernière fois et a maintenant entamé un cycle de réaccréditation, qui se poursuivra jusqu'en 2025. Le département Formation (ou le Secrétariat FPH) s'engage activement dans ce processus de réaccréditation et apporte de ce fait son soutien à la société de discipline FPH Officine.

Examen final de formation postgrade

Lors des deux sessions d'examen organisées selon le règlement d'examen actualisé, 185 pharmaciennes et pharmaciens ont au total obtenu leur diplôme de pharmacien·ne spécialiste en pharmacie d'officine.

Programmes de formation complémentaire

Les quatre programmes de formation complémentaire de la FPH Officine doivent être révisés jusqu'au 1er janvier 2024. La FPH Officine a lancé la révision en collaboration avec le secrétariat FPH Officine.

En plus des adaptations formelles, qui concernent principalement les ajustements à la réglementation pour la formation continue remaniée et entrée en vigueur en mars 2022, des modifications de fond sont apportées. L'objectif des modifications apportées est que les compétences à acquérir correspondent aux besoins actuels et futurs de l'officine.

▶ Assistantes et assistants en pharmacie

En août 2022, la première volée depuis la révision totale de l'apprentissage d'assistant en pharmacie a commencé la formation. Les débuts ont été difficiles, notamment à cause de la livraison tardive du matériel didactique et de l'introduction de la plateforme Konvink. Sur son site web et à l'aide d'infolettres, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse a communiqué régulièrement et organisé des formations pour les formatrices et formateurs par le biais des centres de cours interentreprises :

→ Séance d'information destinée aux formatrices et formateurs en entreprise formatrice sous la forme d'un webinaire dans les trois langues nationales avec toutes les informations importantes sur la révision complète, enregistrée et publiée sur le site web.
→ Dès l'été 2022, l'assistance de Konvink et le forum étaient disponibles.
→ La formation des cours interentreprises a été dispensée durant l'automne 2022 en allemand et en français, et elle a été mise à la disposition des centres de cours interentreprises sous la forme d'un enregistrement.
→ Sur demande, une séance d'information a été organisée en novembre 2022 avec la participation de Konvink, qui s'est terminée par une séance de questions.
→ En ce qui concerne l'utilisation pratique de la plateforme de formation, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse a publié sur son site internet une séquence vidéo disponible en français, en allemand et en italien.

Département Tarifs, données et numérisation

▶ Intégration de l'équipe Numérisation

À l'automne 2021, la décision a été prise de ne plus rattacher le thème de la numérisation au département Innovation à partir du 1er janvier 2022, mais de l'intégrer au département Tarifs. Dans le cadre de cette décision, le département Tarifs a été renommé et s'appelle désormais département Tarifs, données et numérisation. Outre cette intégration à un nouveau département, l'équipe Numérisation a été renforcée pour pouvoir concrétiser tous les projets imminents dans le domaine du numérique.

L'année 2022 a été placée sous le signe de la restructuration du département et de l'intégration de l'équipe Numérisation à l'équipe existante. Début 2022, l'accent a notamment été mis sur l'analyse et la conception du portefeuille de tâches ainsi que sur le renforcement et la concrétisation des tâches et projets, et leur répartition entre les collaborateurs de l'équipe Numérisation. Courant 2022, il a été pos-

sible de planifier et de lancer les premiers projets de numérisation, à savoir pharmaGO et l'ordonnance électronique.

▶ Révision de la part relative à la distribution (art. 38 OPAS)

Il y a déjà fort longtemps que les politiques réclament la révision de la part relative à la distribution, que les partenaires tarifaires curafutura et pharmaSuisse ont lancée en soumettant la RBP V au Conseil fédéral. Comme la part relative à la distribution est réglementée dans l'ordonnance du DFI sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), la révision incombe au DFI, et non aux partenaires tarifaires.

À partir du mois de mai 2022, le DFI a convié toutes les parties prenantes à plusieurs ateliers afin de trouver un compromis sur la part relative à la distribution. Fin septembre 2022, il a été possible de trouver sous l'égide du DFI un modèle de marges soutenu par la plupart des parties prenantes, y compris par la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse. Le modèle de compromis doit encore être soumis à la consultation des offices, puis approuvé par le Conseil fédéral.

▶ RBP

En 2022, la priorité était de réviser la part relative à la distribution étant donné que l'introduction RBP V continue d'en dépendre. C'est pourquoi les travaux relatifs au nouveau tarif RBP V ont été reportés. La solution trouvée pour la part relative à la distribution et l'accord sur un modèle de compromis sans transfert vers le tarif ont permis de dissocier à nouveau les deux thèmes.

Le fait de dissocier la RBP V de la part relative à la distribution permet aux partenaires tarifaires de reprendre les travaux sur la renégociation et le recalcul de la structure tarifaire existante en 2023.

Comme il n'a pas été possible d'introduire la RBP V au 1er janvier 2023, les partenaires tarifaires ont décidé, à l'automne 2022, de prolonger la structure tarifaire RBP IV/1 d'une année supplémentaire. Le Conseil fédéral a accepté la demande de prolongation en décembre 2022.

▶ Projet « Banque de données tarifaires »

En 2022, il a été possible de terminer avec succès le projet « Banque de données tarifaires ». La banque de données a été mise en service le 1er avril 2022, remplaçant ainsi la banque de données « Medicpool ». Cela a permis de finaliser les travaux techniques en collaboration avec Swisscom et de procéder à la planification opérationnelle en interne. Fin septembre 2022, le projet a été clôturé officiellement et la banque de données a été mise en service en interne.

Fin 2022, 99,55% des pharmacies ayant adhéré au contrat RBP ont pu transmettre avec succès leurs données de facturation et alimenter ainsi la banque de données tarifaires. La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse cherche actuellement une solution technique permettant la transmission avec les dix pharmacies qui ne parviennent pas encore à le faire pour le moment.

▶ Projet pharmaGO

Le projet pharmaGO a été lancé début 2022 et, après le remaniement et l'évaluation de l'environnement système, il a été relié au projet « nouveau site internet » du département Communication avec le remplacement du site « votre-pharmacie.ch ».

L'application doit faire office de plateforme nationale dédiée aux prestations officinales sous le label « croix verte ». Elle doit apporter une plus-value à la population et aux fournisseurs de prestations grâce à des données consolidées, à une utilisation conviviale et moderne ainsi qu'à des informations actuelles sur le portefeuille de prestations et de fonctionnalités auprès des pharmacies suisses. pharmaGO est extensible à volonté et se définit comme une plateforme autonome, tournée vers l'avenir et accessible à toutes les pharmacies.

La plateforme est en cours de développement, en collaboration avec la société Liip, et sa mise en service est prévue pour fin octobre 2023.

▶ Projet « Ordonnance électronique Suisse »

Le projet « Ordonnance électronique Suisse » a été lancé en avril 2022 avec un communiqué de presse commun de la Société Suisse des Pharmaciens et de la FMH. L'équipe de projet, composée de représentants de pharmaSuisse, de la FMH et de HIN, s'est mise au travail et fin août 2022, elle a pu adopter un document stratégique commun aux deux associations. La gestion à grande échelle des parties prenantes a commencé dans le but de garantir l'implication de tous les acteurs et l'absence d'activités parallèles sur le marché.

Les premières expériences en lien avec la solution ont déjà pu être rassemblées. L'équipe responsable a par ailleurs entretenu des échanges intensifs avec l'OFSP. Grâce à ces efforts, l'OFSP a qualifié le projet de projet phare. En automne 2022, l'assemblée des délégués s'est prononcée en faveur de l'investissement dans le projet « Ordonnance électronique Suisse ».

Département Public Affairs

▶ De distributeur spécialisé à prestataire de soins médicaux de base

Après l'acceptation à l'unanimité par la CSSS-N de l'initiative parlementaire Roth-Pasquier 20.457 « Utiliser sans délai tout le potentiel des prestations économiques des pharmaciens » en mars 2021, les relations avec les autorités fédérales dans le contexte de la prise en charge des coûts des prestations des pharmacies par l'AOS se sont détendues. L'équipe Public Affairs a eu l'occasion d'échanger avec des spécialistes de l'OFSP au sujet de nouvelles prestations officinales concrètes et des limites du cadre juridique strict de la LAMal. En janvier 2022, la CSSS-E a également approuvé l'initiative parlementaire par dix voix contre deux.

Le Conseil fédéral a adopté l'adaptation correspondante de l'art. 25, al. 2, let. h, LAMal et de l'art. 26 LAMal dans le cadre du volet de mesures visant à maîtriser les coûts à l'intention du Parlement le 7 septembre 2022. La CSSS-N s'est saisie du

2e volet de mesures : elle a organisé une audition le 20 octobre 2022 puis s'est attelée au sujet. Les travaux détaillés auraient dû commencer le 11 novembre 2022. Néanmoins, à cause d'autres thématiques du 2e volet, la Commission a préféré confier des mandats à l'administration et n'entamer les travaux qu'à partir du 2e trimestre 2023.

Mesures d'économie : révision de l'OAMal/OPAS en phase de consultation

Un dispositif de réforme particulièrement dense sur l'OAMal et l'OPAS, qui concerne un large cercle de parties prenantes, a été mis en consultation le 9 juin 2022, et la procédure s'est terminée en septembre 2022. Une large alliance, qui avait réussi en 2021 à obtenir le rejet par le Parlement du système de prix de référence (SPR) en faveur d'une contre-proposition économe, s'est consacrée très activement à cette thématique. Pour la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse, l'introduction d'une marge fixe pour les préparations originales et les génériques à principe actif identique revêt une importance cruciale. Celle-ci n'est pas envisageable sans la mise en œuvre simultanée de la motion 20.3936 (élimination des incitations négatives dans la part relative à la distribution).

Révision de l'art. 38 OPAS : élimination des incitations négatives de la part relative à la distribution

curafutura, Swica et la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse ont déposé la convention tarifaire RBP V en mai 2021. Elles ont ainsi présenté un modèle pour la part relative à la distribution remédiant à l'ensemble des incitations inopportunes. Cependant, ce modèle n'a pas obtenu l'approbation de l'OFSP, qui a estimé qu'il diminuerait trop fortement la marge de distribution des médecins dispensateurs et des hôpitaux.

En mai 2022, le conseiller fédéral Alain Berset a constitué, sous la conduite de Stefan Honegger, son assistant personnel, un groupe de travail chargé d'aboutir à un modèle de compromis d'ici l'été 2022, conformément à la motion 20.3936. Celui-ci devait être acceptable et rapide à mettre en œuvre pour curafutura, santésuisse, pharmaSuisse, la FMH/l'APA et H+/GSASA. Une alliance quadripartite forte et axée sur l'avenir a pu être constituée entre curafutura, pharmaSuisse, la FMH/l'APA et H+/GSASA, qui s'engage pour des soins médicaux de base durables, d'un niveau qualitatif élevé et financés de façon équitable.

Après cinq séances, l'alliance a pu aboutir à un accord à l'automne 2022, que seule santésuisse n'a pas approuvé. Fin 2022, le Conseil fédéral n'avait pas encore défini de date de décision et d'entrée en vigueur étant donné que cette révision doit entrer en application en 2023, en même temps que la marge pour les principes actifs identiques.

Sécurité de l'approvisionnement : les enseignements de la crise du COVID-19

La pression politique constante sur les prix des médicaments de la liste des spécialités a entraîné une dépendance vis-à-vis de l'Extrême-Orient pour l'approvisionnement de la Suisse. La pression influence particulièrement les génériques et les médicaments bon marché dont le brevet a expiré. Des voix de plus en plus nombreuses se sont élevées pour réclamer une différenciation de la pression sur les prix et les PME pharmaceutiques suisses ont commencé à préparer une initiative populaire bénéficiant d'un large soutien. Grâce à diverses alliances sous cette forme, il a été possible de barrer la route à certaines motions, qui réclamaient en fait, sous la désignation trompeuse d'importations parallèles, l'importation directe de génériques de l'UE, et auraient encore péjoré l'approvisionnement suisse (19.4104 Nantermod p. ex.). Swissmedic a toutefois été appelé à simplifier la procédure d'autorisation de ces génériques.

Large éventail de thèmes traités par Public Affairs

La petite équipe s'est consacrée à de nombreux autres dossiers. Dans ce rapport, il convient plus particulièrement de mentionner :

→ La tentative des oncologues genevois de faire autoriser la dispensation médicale par la loi sur la santé, avec le soutien de la direction générale de la santé. Cela a pu être évité au profit du principe de coopération entre médecins et pharmaciens.

→ La révision de la législation sur le dossier électronique du patient (LDEP) a été annoncée. Plusieurs entretiens préliminaires ont été menés, et des prises de position ainsi que des avis ont été rédigés.

→ Révision de la loi sur les épidémies après l'expérience du COVID.

→ Dans l'optique d'une révision de l'article 27 LPTh relatif à la vente par correspondance, des travaux préparatoires ont été réalisés dans le cadre d'une alliance entre la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse, l'Association suisse des droguistes (ASD), l'Association Suisse des Spécialités Pharmaceutiques Grand Public (ASSGP) et l'Association suisse pour les médicaments de la médecine complémentaire (ASMC). Sur le fond, il est notamment question que l'existence d'une prescription médicale pour l'envoi de médicaments de la liste D représente une condition disproportionnée. Peu de temps avant la fin de l'année, l'alliance a même réussi à rallier l'Association de pharmacies suisses de vente à distance (VSVA) qui la rejoint sur certains principes communs. Toutes les parties prenantes accordent une grande importance à la sécurité d'utilisation des médicaments et à celle des patients, ainsi qu'à l'égalité des droits. Cette révision est prévue pour 2024.

→ En 2022, les essais pilotes relatifs à la remise contrôlée des produits à base de cannabis pour un usage récréatif ont démarré dans certains cantons.

→ Les mesures prévues par la Confédération en 2022 pour économiser de l'énergie suite à la guerre en Ukraine ont montré que ni la Confédération ni les cantons ne considèrent les pharmacies comme importantes pour le système. Il a fallu répondre à de nombreuses questions sur les interruptions de courant éventuelles et le respect de la chaîne du froid.

→ La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse s'est impliquée dans l'initiative populaire « Enfants sans tabac », qui a été approuvée par 55% de la population et par une majorité de cantons le 13 février 2022. C'est un grand succès et un signal fort en

faveur de la promotion de la santé face aux puissants acteurs de l'industrie du tabac.

Département Communication

▶ Travail médiatique et contenus rédactionnels

Le département Communication a répondu à plus de 300 demandes de journalistes et à près de 150 questions de la population en 2022. Les principaux sujets soulevés par les médias concernaient les ruptures de stock, la contraception d'urgence, les marges, la saison de la grippe, les résistances aux antibiotiques, la pénurie de personnel qualifié, les vaccins et les tests COVID. Les difficultés d'approvisionnement ont été le sujet phare dans les médias à partir de septembre : nous avons pu le traiter de manière proactive avec l'aide d'Enea Martinelli, vice-président de pharmaSuisse. Ces efforts ont également permis d'aboutir à des mesures à l'échelon fédéral. Au total, l'équipe Communication a publié douze communiqués de presse, en étroite collaboration avec l'équipe Public Affairs.

En 2022, l'équipe Communication en ligne a établi un concept relatif aux réseaux sociaux visant à garantir une présence régulière sur les différents canaux. Son objectif est d'aborder certains sujets de façon proactive, et d'attirer ainsi davantage l'attention des acteurs de la santé et de la population.

▶ Promotion de la relève

« Choose-your-impact », la nouvelle campagne nationale de promotion de la relève, a été dotée de son identité visuelle au cours du premier semestre et a véritablement « décollé » lors du deuxième semestre. Après la création du logo national, le site web trilingue a vu le jour en très peu de temps, avec des vidéos et des documents pour les équipes officinales. Les différentes mesures, comme la Journée nationale Futur en tous genres ou la semaine de la pharmacie ont pu compter sur l'engagement de nombreuses équipes officinales qui ont proposé des journées découverte destinées aux jeunes. En fin d'année, les principales données de référence pour les mesures supplémentaires de 2023 ont été communiquées aux membres des groupes de travail ainsi qu'aux chaînes et aux groupements. Parallèlement, nous avons lancé en 2022 une campagne sur les réseaux sociaux destinée au groupe cible des jeunes, et avons recruté de jeunes apprentis et étudiants pour réaliser des vidéos visant à mieux mettre en lumière l'utilité et les aspects passionnants des professions de l'officine. Pour cette campagne, deux nouveaux comptes ont été ouverts sur Instagram et sur TikTok. En outre, des supports de gestion de projet ont été élaborés.

▶ Infolettre

La communication envers les membres est l'une des principales tâches de l'équipe et les multiples canaux sont constamment utilisés. Outre les dix numéros du pharmaJournal, qui traite de thèmes spécifiques à la profession et répond aux questions des membres dans la nouvelle rubrique FAQ, l'infolettre est l'outil le plus fréquemment utilisé. Pas moins de 165 infolettres ont été envoyées aux membres en 2022. Elles portaient sur des sujets d'actualité ou traitaient de nouvelles directives, dispositions, etc. Par ailleurs, nous avons apporté notre soutien indirect aux membres de pharmaSuisse en informant la population des nouvelles prestations ou campagnes par l'intermédiaire du magazine astreaPHARMACIE. Le principal objectif est de mettre en avant l'image des équipes officinales et leur savoir-faire dans le domaine du triage et de la prise en charge. Jusqu'à présent, l'éditeur d'astreaPHARMACIE, HCG, était Sirona Media GmbH. Le contrat a été maintenu et astreaPHARMACIE paraît désormais avec une nouvelle mise en page.

▶ Projet « Nouveau site internet www.pharmaSuisse.org »

En 2020 déjà, une analyse de risques, tous domaines d'activité confondus, avait indiqué que le site internet existant constituait un risque pour l'entreprise, entre autres parce qu'il ne peut être exploité que par un seul prestataire, sur l'ensemble du marché. Début 2022, les travaux du projet « Nouveau site internet » ont démarré.

Après une analyse et un remaniement de l'environnement système, le projet « nouveau site internet » a été associé au projet « pharmaGo » du département Tarifs, données et numérisation.

Le nouveau site internet www.pharmaSuisse.org entend devenir un portail d'information attrayant de la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse et refléter la transformation de la profession avec la transition de distributeur spécialisé à prestataire de soins. L'association sera ainsi perçue comme un partenaire de la branche tourné vers l'avenir, fiable et s'appuyant sur un large réseau. Les membres y occupent la place principale, et sur le portail transparent, ils peuvent trouver et utiliser des documents utiles et des informations précieuses pour leur quotidien professionnel.

▶ Enfin et surtout ...

… le service linguistique a traduit près de 700 000 mots en 2022, soit env. 3000 pages ;
… les médiamaticiens ont permis la réalisation d'env. 4050 minutes de webinaires et produit 59 vidéos ;
… l'équipe des réseaux sociaux a publié plus de 200 posts ;
… près de 500 paquets ont été envoyés aux pharmacies affiliées ;
… 9655 kilos de papier et 162 kilos d'encre ont été consacrés à l'impression du pharmaJournal. Empilés, les tirages de l'année formeraient une tour de 1,84 km de haut.

Département États-majors et services

▶ Formation d'une nouvelle équipe

Le département Services et les états-majors IT, Droit, et désormais aussi, Finance et RH, se sont regroupés en juin 2022 pour former le département États-majors et services, dirigé par Nicole Godart.

Aspects opérationnels

En ce qui concerne la gestion des membres, nous avons réussi à traiter les demandes de nos membres de la façon habituelle, malgré le manque de personnel. Il a toutefois fallu reporter certaines activités planifiées comme l'adaptation et l'optimisation des opérations et des processus. Au sein de l'équipe de la réception et au niveau du soutien administratif, de nouvelles optimisations ont pu être apportées aux processus courant 2022.

État-major Droit

Conseils juridiques

Le service juridique a répondu à 538 demandes juridiques en 2022. La grande majorité des demandes (67,1%) nous ont été transmises par écrit, par e-mail ou via le formulaire de contact; le reste par téléphone. 83,8% des demandes étaient adressées en allemand (451), et 15,8% en français (85). Plus d'une demande sur deux concernait le droit du travail (155 demandes, soit 28,9%) ou la législation sur les produits thérapeutiques (120 demandes, soit 22,3%). La durée moyenne de traitement des demandes était de 1,8 jour.

Consultations

En 2022, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse a notamment pris position dans le cadre des consultations suivantes : modifications de la loi sur l'imposition du tabac et de la loi sur les produits du tabac, modifications de l'ordonnance sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance-maladie ainsi que modifications de la loi e-ID et ordonnance du DFI sur les substances psychotropes, les précurseurs et des adjuvants chimiques. Pour de plus amples informations à ce sujet, nous vous invitons à consulter la rubrique Public Affairs.

Modification des statuts

En novembre 2022, les membres de la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse ont accepté un certain nombre de modifications des statuts. Ces changements englobaient l'ajout d'une catégorie de membres pour les pharmaciens sans titre fédéral, la réduction du nombre minimum de pharmacies pour l'adhésion collective des chaînes et groupements, l'ajout d'une disposition concernant la transmission et la protection des données et la possibilité de tenue virtuelle de l'assemblée des délégués. Les autres modifications concernant la composition de l'assemblée des délégués et du comité ont été refusées dès l'assemblée des délégués.

Portefeuille de marques

En juillet 2022, la marque textuelle/graphique « myCare Start fig. » a été déposée pour la nouvelle prestation myCare Start, une prestation pratique pour les patientes et patients souffrant de maladies chroniques. En décembre, la marque textuelle « PHARMAGO » a en outre été déposée pour le projet Navigateur.

État-major Ressources humaines

Changements au niveau du personnel

En 2022, le siège administratif a enregistré de nombreuses démissions, dont certaines de personnes occupant des postes clés.

→ Après le départ de Martin Born comme CEO fin février 2022, le comité a évalué avec soin la future organisation de la direction, avec le soutien d'une instance externe. La décision a été prise de nommer une secrétaire générale ou un secrétaire général à la direction du siège. La phase de publication de l'offre d'emploi et de recrutement a eu lieu à l'automne 2022. En novembre 2022, le comité a nommé Patricia Fuhrer au poste de secrétaire générale, pour une entrée en fonction le 1er mars 2023.

→ De février 2022 à février 2023, Martine Ruggli a assumé la co-direction du siège par intérim avec Nicole Godart et en tant que présidente exécutive.

→ Stephen Jenkinson, responsable du département Innovations, et Nicole Godart, responsable du département États-majors et services, ont pris leurs fonctions de membres de la direction respectivement le 1er février 2022 et le 1er novembre 2022.

Les changements au niveau du personnel, en particulier dans les fonctions de cadre, ont eu de profondes répercussions, encore perceptibles, pour le siège notamment à cause de la perte de savoir-faire, du manque de ressources, de l'instabilité, etc. Au niveau de la direction, les lacunes liées aux postes vacants ont pu être comblées jusqu'à l'arrivée des nouveaux membres de la direction grâce à des solutions ad intérim. Cela a toutefois impliqué d'importantes tâches supplémentaires, non seulement pour les personnes désignées pour assumer la direction par intérim, mais aussi pour le personnel du siège, qui a été fortement mis à contribution.

Défis liés à la pénurie de personnel qualifié et au recrutement

La situation du marché de l'emploi en Suisse s'est encore détériorée à cause de l'évolution démographique et d'une pénurie historique de personnel qualifié. Fin 2022, le nombre de postes à repourvoir atteignait un pic et le taux de chômage était le plus faible jamais enregistré depuis 20 ans, ce qui a encore contribué à aggraver la situation.

Pour le siège de la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse, le recrutement de nouveaux collaborateurs s'avère complexe et fastidieux. Autrement dit, il est difficile de combler les lacunes et le manque de personnel est un problème quotidien. Les nouveaux canaux de recrutement, comme les réseaux sociaux, sont utilisés activement. Notre objectif est de continuer à optimiser et moderniser les canaux de recrutement ainsi que notre image en tant qu'employeur.

Nous notons également que la concurrence autour du personnel qualifié est rude. Les négociations âpres autour des avantages financiers et non financiers influencent fortement le processus de décision de part et d'autre. En 2023, il s'agira dès lors pour la direction et les RH d'aborder la question du recrutement et de la fidélisation du personnel ainsi que de définir et d'appliquer des mesures et actions adéquates.

Saisie des prestations : une conception et une saisie homogènes

Au 1er janvier 2022, nous avons établi un nouveau guide relatif à la saisie des prestations et avons formé les collaborateurs en conséquence. La saisie des prestations permet de disposer d'un outil important pour le suivi des projets, la transparence et la planification des ressources, qui constituent les bases nécessaires pour les dis-

cussions et les décisions de gestion et de contrôle de l'organisation. Après l'évaluation de fin 2022, des optimisations ont été apportées et de nouvelles étapes de développement sont en cours de planification.

État-major Finance

Après le départ de Martin Born, une nouvelle équipe Finance s'est constituée en cours d'année. Les tâches de la comptabilité financière et des salaires ont été réorganisées, et en octobre 2022, la fonction de responsable Finances et controlling nouvellement créée a été pourvue.

Début 2022, les premières factures électroniques ont pu être envoyées aux personnes morales. La numérisation se poursuit pour ce processus. La planification à long terme (Plan Long Term, PLT) a été développée en tant qu'instrument de gestion supplémentaire, et les premiers résultats positifs sont attendus pour 2023. Le PLT souhaité par le comité directeur Finances (VAF) garantira la sécurité de la planification à moyen terme dans le domaine des finances.

État-major IT

Au printemps, l'équipe IT a pu être complétée grâce à l'arrivée d'un spécialiste système ERP. Les responsabilités de l'équipe IT sont consignées par écrit et les compétences ont été communiquées en interne.

Début 2022, une analyse des risques liés à l'infrastructure mettant en évidence les systèmes devant être remplacés, à quel moment et avec quel degré d'urgence a été présentée à la direction. Il en a résulté la première proposition de projet pour le remplacement de l'infrastructure réseau (LAN/WLAN). La nouvelle infrastructure réseau a été évaluée et commandée. La mise en œuvre a malheureusement été reportée en raison des problèmes d'approvisionnement en composants réseau sévissant dans le monde entier.

Durant l'été 2022, plus de 25 anciens systèmes de serveurs ont été désactivés, et d'autres améliorations ont été apportées. La probabilité d'erreurs a de ce fait été réduite, tout comme le risque d'attaque de nos systèmes, ce qui a contribué à augmenter la sécurité de ces derniers ainsi que des données.

Organigramme actualisé

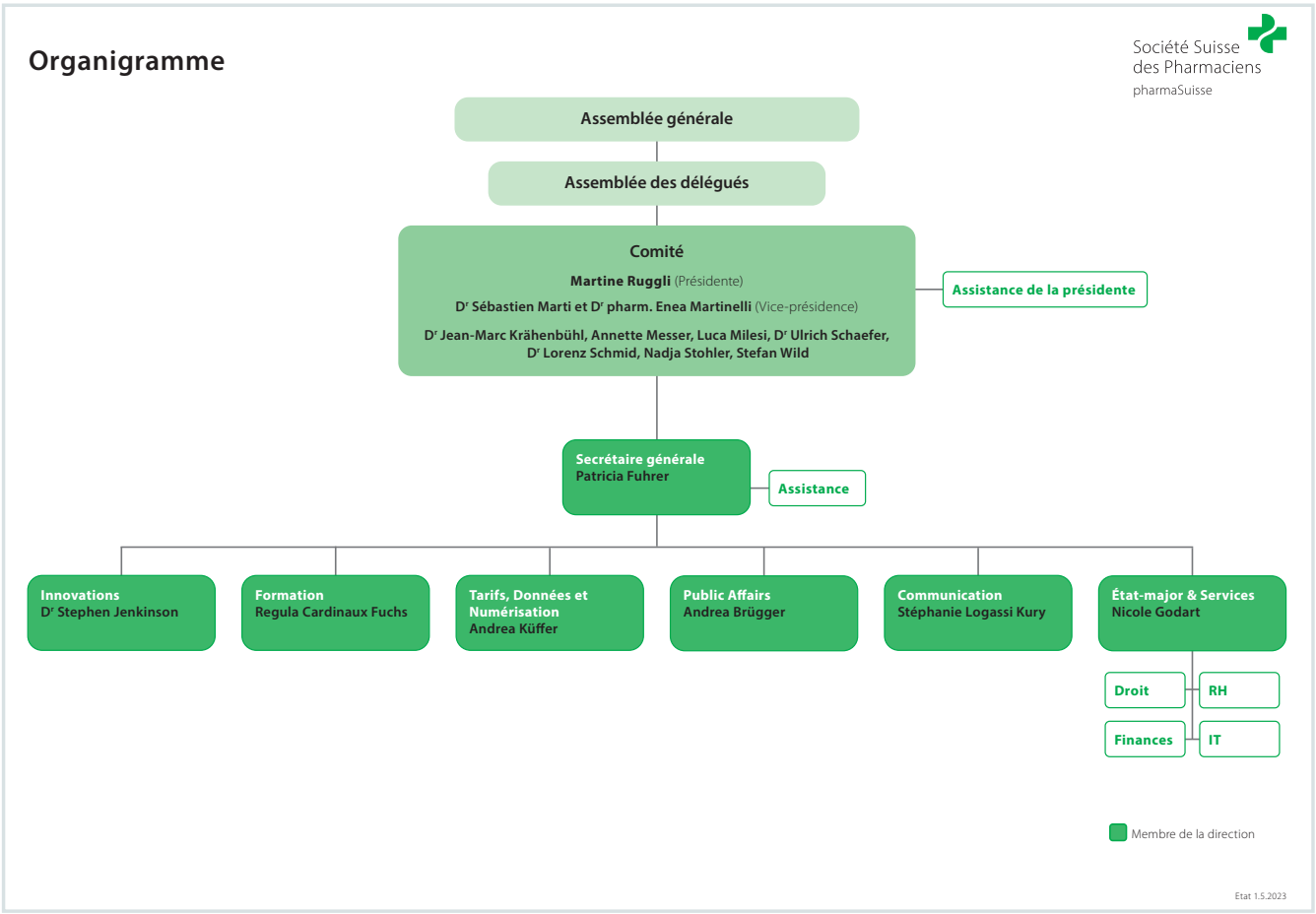

Changements de personnel dans les fonctions dirigeantes

1.2.2022 Entrée en fonction de Stephen Jenkinson en tant que responsable du département Innovations

28.2.2022 Martin Born quitte sa fonction de directeur

30.11.2022 Départ d'Alexandra Funk, responsable du département Services

1.12.2022 Reprise et réorganisation du département États-majors et services par Nicole Godart

Effectifs

Nombre de collaborateurs
au 31.12.2022 → 70 (2021 : 69)

Équivalents temps plein (ETP)
au 31.12.2022 → 55,4 (2021 : 55,6)

Comité

De gauche à droite : Enea Martinelli, Luca Milesi, Nadja Stohler (devant), Ulrich Schaefer, Jean-Marc Krähenbühl, Martine Ruggli-Ducrot, Annette Messer, Lorenz Schmid (devant), Sébastien Marti et Stefan Wild.

Membres

▶ Le nombre de membres affiche une croissance continue

Type d'affiliation	Nombre 2022	Nombre 2021
Propriétaires et gérant·e·s (AM)	**1562**	**1561**
Gérant·e·s de pharmacies non membres (VN) (Pharmacien·ne·s responsables d'une pharmacie publique qui sont membres de pharmaSuisse mais dont l'employeur ne paie pas de cotisations indirectes)	**176**	**178**
Pharmacien·ne·s diplômé·e·s (DA), assistant·e·s en pharmacie (AS), doctorant·e·s (DT)	**4053**	**3951**
Étudiant·e·s (ST)	**40**	**44**
Membres libres (FM)	**923**	**887**
Pharmacien·ne·s de l'industrie (IN)	**264**	**274**
Pharmacien·ne·s de l'administration et des hôpitaux (SP)	**184**	**176**
Membres d'honneur	**16**	**16**
Total	**7218**	**7087**
Membres collectifs (KK)	**47**	**47**
Membres passifs (PA)	**24**	**24**

▶ 47 sociétés affiliées à titre de membre collectif de la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse

→ 22 sociétés cantonales et supracantonales de pharmacie
→ Amedis Pharma Holding SA
→ Apothekerverein des Fürstentums Liechtenstein
→ Groupement pour la formation continue des collaborateurs des pharmacies (agfam)
→ Coopérative professionnelle des pharmaciens suisses OFAC
→ Centre d'animation des pharmaciens (CAP)
→ Dr Bähler Dropa AG
→ Galexis SA
→ Société suisse des pharmacien(ne)s de l'industrie (SSPI)
→ Association suisse des pharmaciens de l'administration et des hôpitaux (GSASA)
→ IFAK
→ Pharmaciens sans Frontières Suisse
→ pharmacieplus sa
→ Pharmacies BENU SA
→ PharmaFocus (Le grossiste des pharmacies indépendantes)
→ Pharmavital SA
→ Société de discipline pharmaceutique pour la médecine complémentaire et phytothérapie (FG KMPhyto)
→ Pharmacies Rotpunkt
→ Académie suisse des sciences pharmaceutiques (SSSPh)
→ Société Suisse d'Histoire de la Pharmacie (SSHP)
→ Association suisse des étudiants en pharmacie (asep)
→ Swiss Young Pharmacists Group (SwissYPG)
→ TopPharm SA
→ Unione Farmaceutica Distribuzione SA
→ Association des Groupements de Pharmacies Indépendantes (AGPI)
→ Voigt SA

Pharmacies affiliées à la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse

Durant l'exercice sous revue, le nombre de pharmacies publiques est passé de 1844 à 1839, ce qui correspond à une baisse de 5. 1542 pharmacies sont affiliées à pharmaSuisse, soit 22 de plus que l'année précédente. Le taux d'affiliation est de 83,8% (2021 : 82,4%).

Canton	Forme de remise*	Affiliées à pharmaSuisse 2022	Non affiliées à pharmaSuisse 2022	Total 2022	Affiliées à pharmaSuisse 2021	Non affiliées à pharmaSuisse 2021	Total 2021
AG	Rx	123	4	127	124	5	129
AI	DM	1	0	1	1	0	1
AR	DM	4	2	6	3	2	5
BE	FM	165	13	178	163	15	178
BL	DM	47	2	49	47	1	48
BS	Rx	70	5	75	70	5	75
FR	Rx	74	9	83	71	9	80
GE	Rx	109	71	180	86	94	180
GL	DM	1	2	3	1	2	3
GR	FM	42	4	46	43	4	47
JU	Rx	17	3	20	17	3	20
LU	DM	32	3	35	32	3	35
NE	Rx	49	8	57	49	8	57
NW	DM	3	0	3	3	0	3
OW	DM	2	0	2	2	0	2
SG	DM	49	5	54	48	6	54
SH	DM	12	2	14	12	1	13
SO	DM	26	0	26	26	0	26
SZ	DM	16	0	16	15	1	16
TG	DM	24	1	25	23	1	24
TI	Rx	189	16	205	191	16	207
UR	DM	1	0	1	1	0	1
VD	Rx	163	91	254	162	93	255
VS	Rx	90	34	124	89	32	121
ZG	DM	15	1	16	16	0	16
ZH	DM	218	21	239	225	23	248
Suisse		1542	297	1839	1520	324	1844
en %		83,8%	16,2%		82,4%	17,6%	

*Forme de remise
FM = Forme mixte
Rx = Remise à la pharmacie
DM = Dispensation médicale

Mentions légales

Éditeur : Schweizerischer Apothekerverband
Société Suisse des Pharmaciens
Società Svizzera dei Farmacisti
pharmaSuisse

Stationsstrasse 12
CH-3097 Berne-Liebefeld
Tél. +41 (0)31 978 58 58
info@pharmaSuisse.org
www.pharmaSuisse.org

Photos : photos pharmaSuisse
© pharmaSuisse
5.2023